

REPUBLIQUE FRANCAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Réunion ordinaire du 4 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES	DATE DE LA CONVOCATION	N° DE LA DELIBERATION
En exercice :26 Présents :18 Votants : 18 dont 0 pouvoirs	20.02.2026	2026-006

OBJET DE LA DELIBERATION : Tarifs des dépôts des professionnels en déchèteries 2026

Etaient présents (18) : Christian TROADEC, MAZEAS Jacqueline, COGEN Dominique, COTTEN Daniel, DUMONTEIL François, PAUL André, PRIGENT Eric, TOSSER Gérard, SALAUN Denis, GOUIFFES Jean Claude, SALIOU Bernard, BRABAN Tugdual, LALLOUET Michèle, BOUDIAF Catherine, GALARDON Georges, GELEOC Raymond, PETIT Alexandre, TRUBUILT Bernard.

Etaient excusés (5 dont 0 ayant donné pouvoirs) : GOUBIL Didier, LE FER Etienne, QUEMENER Marc, LE BIHAN Joëlle, QUINIOU Bruno.

Etaient absents (4) : YVINEC Jérôme, BURLLOT Nolwenn, LE BORGNE Rolande, LE BOEDEC Bernadette.

Le mercredi 4 mars 2026, à 9 heures 30, le conseil syndical du SIRCOB régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil de la Mairie de CARHAIX PLOUGUER, sous la présidence de Monsieur Christian TROADEC, Président.

Le Président propose au comité syndical d'appliquer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026, à savoir :

- Déchets verts 9,00 € / m3 H.T
- Encombrants 35,00 € / m3 H.T
- Incinérables 25,00 € / m3 H.T
- Bois 20,00 € / m3 H.T
- Gravats 15,00 € / m3 H.T
- Cartons 10,00 € / m3 H.T
- DDS (déchets diffus spécifiques : peinture
Solvants, acide, base, aérosol, néons ...)
- Déchets amiantés (l'équivalent d'une plaque) 10,00 € H.T

Les matières gratuites restent la ferraille, les batteries, les papiers, les vêtements.

Après discussion, le comité syndical, à l'unanimité, vote et approuve les tarifs proposés ci-dessus pour 2026.

Le Président,
Christian TROADEC

